



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chambres d'hôtes et gîtes ruraux

Question écrite n° 123070

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le cas d'un terrain qui est situé en zone non constructible mais où les agriculteurs ont, malgré tout, la possibilité d'obtenir des permis de construire pour des bâtiments ayant un lien direct avec l'exploitation agricole. Compte tenu des incitations structurelles à la diversification agricole et compte tenu de ce que les pouvoirs publics favorisent la création de chambres d'hôtes ou de gîtes ruraux par les exploitants agricoles, elle souhaiterait savoir si la création d'un bâtiment annexe à un corps de ferme dans le but d'y créer un gîte rural peut être autorisée en zone non constructible.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123070

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : économie, finances et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4678